

3.14 - Expert

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1052 Boulevard Jean Guigues
84120 PERTUIS

Les soussignés :

- **Monsieur Jean-Pierre RICHAUD**, né le 23 août 1971 à BLOIS (41), domicilié 325 Chemin de Verdache – 84240 LA TOUR D'AIGUES, de nationalité française, pacsé à Madame Magali VERNET devant le Tribunal d'Instance d'Aix-en-Provence en date du 29 juin 2005.
- **Madame Mélanie CHEVALIER, née PICCHIO**, née le 12 décembre 1983 à NICE (06), domiciliée 319 Route des Cinq Chemins – Quartier La Crau – 13370 MALLEMORT, de nationalité française, mariée à Monsieur Benjamin CHEVALIER en l'absence de contrat en date du 12 octobre 2019 à Salon-de-Provence.

Seuls associés de la société 3.14 - Expert, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 1052 Boulevard Jean Guigues – 84120 PERTUIS, en formation ci-après la « société », ont adopté les résolutions suivantes en date du 3 décembre 2025 :

PREMIÈRE RÉOLUTION : Nomination du premier Gérant

Les associés, d'un commun accord, nomment en qualité de Gérant de ladite société, sans limitation de durée, **Monsieur Jean-Pierre RICHAUD**, né le 23 août 1971 à BLOIS (41), 325 Chemin de Verdache – 84240 LA TOUR D'AIGUES.

DEUXIÈME RÉOLUTION : Nomination du second Gérant

Les associés, d'un commun accord, nomment en qualité de Gérante de ladite société, sans limitation de durée, **Madame Mélanie CHEVALIER née PICCHIO**, 12 décembre 1983 à NICE (06), domiciliée 319 Route des Cinq Chemins – Quartier La Crau – 13370 MALLEMORT.

TROISIÈME RÉOLUTION : Rémunération des co-gérants nommés

Les associés décident que les modalités de rémunération Co-Gérants nommés dans la résolution précédente, **Monsieur Jean-Pierre RICHAUD et Madame Mélanie CHEVALIER née PICCHIO** seront approuvées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés. Ils auront également droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Paraphe


Paraphe


Le présent procès-verbal a été signé après lecture par tous les associés.

Mention relative à la signature électronique du présent acte :

Les Associés sont convenus que le présent acte signé dans le cadre d'un processus de signature électronique par le biais de l'Autorité de Certification Docusign ; lui reconnaissant la même valeur qu'une signature manuscrite (Art. 1366 et 1367 du code civil) et le datant du 3 décembre 2025.

Fait à Pertuis,
Le 3 décembre 2025.

M. Jean-Pierre RICHAUD,
Associé et Co-Gérant

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant

Signé par :

D4FA2477E577424...

Mme Mélanie CHEVALIER née PICCHIO
Associée et Co-Gérante

Bon pour acceptation des fonctions de
gérante

Signé par :

05FA4EE366234B2...